A tous les clubs,

A compter du **31 octobre** 2026 et jusqu'au **29 Mars** 2027 inclus, la cellule de veille de la **Ligue de Football de Normandie** sera accessible à tous les clubs, du **Vendredi 16 heures** au **Dimanche 11 heures**.

La cellule de veille de la L.F.N., ne doit être sollicitée que pour les **rencontres gérées par la L.F.N**., et qui sont frappées d'un **arrêté municipal tardif pris le vendredi après 16 heures** et ceux **jusqu'à 4 heures avant le début de la première rencontre concernée.**

Dans cette situation, le club recevant dont le (ou les) terrain(s) est (sont) frappé(s) d'un arrêté municipal, doit transmettre par courriel émis **au départ de l'adresse mail officielle du club** (**…lfnfoot.com**) à destination exclusive de l'adresse mail suivante: **arretes.ligue@lfnfoot.com**, les documents suivants :

Les documents suivant sont à fournir:

- Un scan de l'arrêté municipal édicté par la municipalité.
- Le formulaire LFN de transmission d'interdiction, dûment complété ci-joint:
 - https://normandie.fff.fr/documents/?cid=139 ou
 - dans l'onglet *« Ligue de Football de Normandie » « Documents » « Cellule de Veille »*

A réception, la cellule de veille:

- Procédera à la vérification de la conformité des documents joints,
- Informera les officiels (arbitres, délégués) désignés pour officier sur le (ou les)
- match(s),
- Informera le club adverse,
- Confirmera la prise en compte de l'arrêté au club recevant,
- Informera le service de gestion des compétitions et les responsables des désignations des officiels de la L.F.N.

C'est seulement à réception de l'un de ces messages que les équipes et les officiels concernés n'auront pas à se déplacer, la rencontre étant reportée officiellement à une date ultérieure.

Dans tous les autres cas, notamment documents incomplets ou manquants, interdiction traitée moins de 4 heures avant le début de la rencontre, le match doit être considéré comme maintenu, les équipes et officiels doivent se déplacer, l'annulation du match relevant de l'autorité de l'arbitre ou de l'affichage de l'arrêté municipal à la porte d'entrée au stade.

Bonne saison à tous.